



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : F-009(4)

ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES SOUFFRANT D'UN
HANDICAP – TRANSPORT SCOLAIRE

Approuvée : le 11 février 2014

Révisée (Comité LDC) : le 11 février 2014, le 30 novembre 2019

Modifiée :

Page 1 de 1

Au Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, nous nous engageons à faire en sorte que les personnes handicapées aient le même accès à nos services que toutes les autres personnes à qui nous les fournissons. Nous sommes résolus à répondre rapidement aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité, notamment en ce qui concerne la prestation de services liés au transport scolaire.

Afin d'obtenir les politiques spécifiques à votre région, veuillez vous référer au site web du consortium approprié :

- Consortium de services aux élèves de Sudbury : www.businfo.ca
 - École publique Camille-Perron
 - École publique de la Découverte
 - École publique Foyer-Jeunesse
 - École publique Franco-Nord
 - École publique Hélène-Gravel
 - École publique Jean-Éthier-Blais
 - École publique Jeanne-Sauvé
 - École publique Pavillon de l'Avenir
 - École secondaire Hanmer
 - École secondaire Macdonald-Cartier
 - École secondaire de la Rivière-des-Français

- East of Thunder Bay Transportation Consortium : www.etptc.on.ca
 - École publique Franco-Manitou
 - École secondaire Château-Jeunesse
 - École secondaire Cité-Supérieure

- Algoma-Huron Transportation Consortium : www.ahsts.ca
 - École publique Écho-des-Rapides
 - École publique l'Escalade
 - École secondaire l'Orée des Bois
 - École secondaire Villa Française des Jeunes